

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- NA1** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
 - NA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
 - NS1** Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
 - NS2** Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
 - NH** Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
 - Sommet de talus**
 - Banc de talus**
- Note: Les zones forcées correspondent aux talus tandis que les zones d'aires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1 Sommet** RA1 Zone composée de sols à prédominance argileuse, située au sommet des talus, pouvant être entraînée par un glissement de grande étendue
- RA1 Base** RA1 Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- RA1/NA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de grande étendue
- RA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de grande étendue

Avis à l'utilisateur

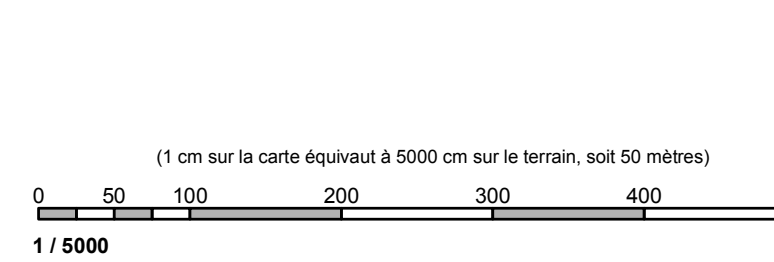
Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon certaines zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie et leur degré de protection est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité de l'être est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS80
 Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
 Projection cartographique : Mercator transverse modifié (MTM), zone de 5°
 Système de coordonnées planes du Québec (SCOPE), fuseau 8
 Longitude d'origine (méridien central) : 73° 30' ouest
 Latitude d'origine (équateur) : 0°
 Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
 Facteur d'échelle : 0,9999



Sources

Relièvements géotechniques de terrain	Ministère des Transports du Québec	2003 - 2004
Hypsométrie de référence par restitution de photographies aériennes à l'échelle de 1:15 000	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	1997 et 2004
Hypsométrie de référence par relevé LIDAR aéroporté	Ministère des Transports du Québec	2004
Orthophotographies aériennes à l'échelle de 1:40 000 (Q15880121)	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	10 mai 2005

Crédit
 Réalisation: Service de la géotechnique et de la géologie
 Direction du laboratoire des chaussées
 Ministère des Transports du Québec
 Version 1.0 (mai 2006)
 © Gouvernement du Québec
 Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1^{er} trimestre 2006